



## Licenciement pour cause réelle et sérieuse

Par **Sissa**, le **31/12/2013** à **10:07**

Bonjour, nous avons créé une SARL en avril 2013.

Nous sommes 2 associés à 50/50.

Mon associé à qui je donne un pseudo "H" est gérant.

"H" m'a envoyé un recommandé pour me licencier pour cause réelle et sérieuse. Et un autre recommandé me disant que je suis d'accord pour la fermeture de la ste, et qu'il arrête le bail.

Alors que la ste est bénéficiaire, je ne veux pas arrêter, et je lui ai proposé de lui racheter ses parts, mais il ne veut pas. Il ne veut pas me payer la moitié du fond de commerce et il cherche à tout arrêter afin de reprendre le magasin gratuitement car il connaît le bailleur.

Que dois-je faire? Un gérant a-t-il le droit de tout faire? Quelles sont ses limites?

Merci